



Département du Calvados  
Mairie de TREVIÈRES  
17 Place Charles Delangle  
14710 TREVIÈRES



PATRIMOINE DE LA  
RECONSTRUCTION  
EN NORMANDIE

L'an deux mil vingt et un, le 18 mai à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

**Étaient présents :**

Mireille **DUFOUR** – Maire, Loïc **PÉRIOT** - 1<sup>er</sup> adjoint, Françoise **DUSSERT-SARTHE** – 2<sup>ème</sup> adjoint, Odile **BISSON** – 3<sup>ème</sup> adjoint, Arnaud **RAULINE**, Sandra **LÉNAULT**, Mathilde **JULIEN**, Fabienne **LANDELLE**, Françoise **LE MARQUAND**, Anny **REVOLIO**, Gérald **ROUSSEUW**, Valérie **TANQUEREL**

**Étaient excusés :**

Frédéric **FOSSEY**, Évelyne **VAUTIER** (pouvoir donné à Sandra **LÉNAULT**), Mathieu **LE RILLE**

**1. Modification de l'ordre du jour**

Madame le Maire propose une modification de l'ordre du jour avec la suppression du point suivant :

- Présentation du projet de tiers-lieux Madame Manon GAINARD

la modification du point n°12 :

- Réserve incendie Dungy : acquisition du terrain

et l'ajout des points suivants :

- Logements communaux prochainement à la location : fixation des loyers et annonces pour recherche de locataires
- Gymnase du collège Octave Mirbeau

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières accepte à l'unanimité la modification de l'ordre du jour proposée.**

**2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 06 avril 2021**

L'assemblée n'émet aucune remarque sur le compte-rendu de la réunion du 06 avril 2021.

**Le compte-rendu est donc adopté à l'unanimité.**

**3. Logements communaux prochainement à la location : fixation des loyers et annonces pour recherche de locataires**

2 logements communaux vont être prochainement disponibles à la location :

- F5+ (1<sup>er</sup> étage mairie) – libre le 13/06

Loyer actuel 532,16 € (chauffage inclus)

- F2 (1<sup>er</sup> étage caserne des pompiers) – libre le 31/08

Loyer actuel 355,82 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières décide à l'unanimité :**

- **De fixer le montant des loyers ainsi :**
  - o **F5 : 500 € (loyer mensuel) + 50 € (provision mensuelle pour le chauffage collectif)**
  - o **F2 : 360 € (loyer mensuel)**
- **Autorise Madame le Maire à rechercher des locataires et à signer les nouveaux baux (révision au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année)**

**4. Gymnase du collège**

Un courrier du Département est arrivé ce jour en mairie, 18 mai 2021, en réponse aux demandes formulées par la municipalité dans le cas de l'éventuelle rétrocession du gymnase du collège. Madame le Maire en donne lecture à l'assemblée. La bande piétonnière demandée pour désenclaver le terrain constructible ne peut pas être incluse dans la rétrocession. L'extension du gymnase pour y pratiquer des activités douces ne peut pas être réalisée dans ce cadre (possibilité de l'intégrer dans le futur contrat de territoire avec le Département). Les charges de fonctionnement pour le gymnase chauffé sont estimées à 11 000 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Trévières, à l'unanimité :**

- **Accepte la rétrocession du gymnase du collège, incluant le terrain annexe, et les travaux listés dans le courrier du Département (rénovation thermique, vestiaires et sanitaires, menuiseries, déplacement du portail d'accès),**
- **Demande que le gymnase ne soit pas chauffé et que ces travaux ne soient pas réalisés,**
- **Prend note qu'une demande d'intégration dans le futur contrat de territoire est possible pour financer les travaux d'extension du gymnase (salle de sport pour pratiques d'activités douces).**

## **5. Équipements sportifs : validation du projet, plan de financement prévisionnel et présentation au comité de programmation LEADER**

Les travaux de terrassement pour les terrains de tennis vont débuter en juin.

Le projet et le plan d'aménagement préparé par INGE INFRA et ANTIDOTES Skatepark sont présentés à l'assemblée.

Des supports à vélos devront être installés sur le parking existant. Les travaux pourraient démarrer en septembre.

Le plan de financement prévisionnel peut s'établir ainsi :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles			
Désignation	Montant en € HT		Montant attendu	%	
Travaux préparatoires (étude de sol, étude d'exécution et d'implantation des ouvrages, installation et protection du chantier), travaux de dépose et démolition, dossier de récolement des ouvrages	10 650,00 €	CNDS 2019	97 000,00 €	24,22%	DCM n°2019-74 du 30/04/2019
Maîtrise d'œuvre	27 000,00 €	ANS 2020	57 000,00 €	14,23%	DCM n°2020-45a du 29/05/2020
Aménagements extérieurs, mobiliers	92 250,00 €	APCR	20 000,00 €	4,99%	demande 2021
Skate-park	126 610,00 €	LEADER	50 000,00 €	12,49%	
Street workout + fitness	31 000,00 €	Contrat de territoire	80 000,00 €	19,98%	
City stade	46 000,00 €	Fonds propres communaux	96 439,50 €	24,08%	
Réfection du terrain de tennis Création d'un 2ème terrain de tennis	63 074,50 €				
Terrassement terrains de tennis	3 855,00 €				
<b>TOTAL des dépenses prévisionnelles</b>	<b>400 439,50 €</b>	<b>TOTAL des recettes prévisionnelles</b>	<b>400 439,50 €</b>	<b>100,00%</b>	
<b>TTC skate park etc.</b>	<b>480 527,40 €</b>				

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Trévières, à l'unanimité :

- Valide le projet des équipements sportifs,
- Valide le plan de financement prévisionnel tel qu'établi ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire à présenter le dossier au Comité de programmation LEADER et à solliciter le soutien financier de l'Europe,
- Décide de demander une aide de 20 000 € au titre de l'APCR 2021.

## **6. Convention « Petites Villes de Demain »**

La candidature commune déposée à l'échelle de l'intercommunalité avec les 4 autres villes éligibles (Isigny-sur-mer, Grandcamp-Maisy, Le Molay-Littry et Balleroy-sur-Drôme) à l'appel à manifestation d'intérêt « Petites Villes de Demain » (DCM 2020-119) a été retenue en décembre 2020. La commission communale « Petites Villes de Demain » a pu être créée lors de la réunion du 16 février 2021 (DCM 2021-35). Vendredi 7 mai, une convention a été signée conjointement par les maires des 5 communes lauréates, le Président d'Isigny-Omaha Intercom, le Président du Conseil Départemental, le Vice-Président du Conseil Régional et la Sous-Préfète.

L'intercommunalité doit recruter 2 chargés de mission financé à hauteur de 75 % par l'État. Les 25 % restant seront financés par Isigny-Omaha Intercom pour moitié, puis par les 5 petites villes de demain pour la seconde moitié.

Après en avoir délibéré et de façon rétroactive, le conseil municipal de Trévières confirme à l'unanimité que Madame le Maire était autorisée à signer cette convention.

## **7. Convention CAUE pour le cimetière**

Le CAUE nous a fait parvenir une convention ayant pour objet :

« Afin d'élargir et d'approfondir la réflexion préalable et d'intégrer dans l'élaboration du projet et de son suivi un ensemble d'exigences qualificatives, la présente convention a pour objet une mission d'accompagnement de la collectivité dans la définition de ses actions d'amélioration du cadre de vie. Dans ce contexte, la municipalité de Trévières souhaite mener une réflexion sur la requalification du cimetière existant »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention avec le CAUE pour la requalification du cimetière.

### **8. Logement communal de la caserne (RDC) : fixation du loyer**

Les travaux du logement communal situé au RDC de la caserne des pompiers sont achevés et les locataires ont pu y réaménager. En accord avec eux, il est nécessaire de revoir le montant de leur loyer.

Loyer actuel : 126,19 €                      Loyer proposé : 500,00 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :**

- **Fixe le montant du loyer à 500 €**
- **Autorise Madame le Maire à signer l'avenant nécessaire à cette modification du bail initial**

### **9. Vente du logement communal rue Edmond de Laheudrie**

Le 16 février dernier, il a été convenu de faire estimer le logement communal rue Edmond de Laheudrie et sa vente a été décidée le 06 avril par DCM n°2021-57. 3 estimations ont été réalisées, notaire + 2 agents immobiliers, allant de 120 000 à 135 000 €. L'acquisition de ce bien sera proposée en priorité aux locataires actuels, lesquels ont été prévenus par téléphone puis par courrier recommandé et ont été reçus en mairie.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à la majorité (8 voix pour, 5 voix contre):**

- **Fixe le prix de vente minimum à 135 000 €,**
- **Autorise Madame le Maire à signer des mandats de vente sans exclusivité.**

### **10. Présentation du projet de rénovation du local communal « La Cousette » rue des écoles**

L'architecte retenu, BDA (DCM 2021-49), a proposé un projet de rénovation du bâtiment aujourd'hui occupé par « La Cousette ». Ce projet est présenté à l'assemblée. Les travaux pourraient se faire de septembre / octobre 2021 à mars 2022.

Madame le Maire a exercé sa délégation pour accepter 2 devis :

Diagnostic amiante et plomb / IXPERIA :                      1 020 € TTC et 300 € TTC

Coordinateur SPS / QUALICONSULT :                      1 722 € TTC

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :**

- **Valide le projet de rénovation du local communal**
- **Décide de lancer les opérations de consultation des entreprises**
- **Autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette consultation, ainsi que les autorisations d'urbanisme nécessaires.**

### **11. Devis pour l'étude du talus rue du Pont de la Barre**

Une étude est nécessaire pour définir les travaux de stabilisation du talus du pont de la barre. Ce devis s'élève à 1600 € HT. La commission voirie préconise de valider ce devis qui permettra de disposer d'un cahier des charges précis des travaux nécessaires.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à la majorité (8 voix pour, 5 voix contre) :**

- **Choisit de retenir le devis d'un montant de 1 600 € HT pour réaliser l'étude,**
- **Autorise Madame le Maire à signer le devis et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette étude**

### **12. Audits énergétiques : salle culturelle et salle des fêtes, réflexion sur leur utilisation**

La commune a adhéré au service de Conseil en Énergie Partagé (CEP) du SDEC Énergie en avril 2017. L'intérêt était de bénéficier d'un bilan énergétique sur l'ensemble de son patrimoine

Objectif : connaître les leviers d'actions pour maîtriser ses consommations et dépenses d'énergies.

L'accompagnement du SDEC ÉNERGIE a permis :

- d'avoir un état des lieux de notre patrimoine.
- de connaître les pistes d'actions pour maîtriser nos dépenses énergétiques.
- d'être accompagné techniquement sur les solutions à mettre en place.
- de bénéficier de conseil sur les subventions mobilisables.

Cette année, nous avons la possibilité de réaliser un audit énergétique de la salle des fêtes via le marché audit énergétique passé par le SDEC (retenu à un appel à manifestation d'intérêt européen). Le but est de connaître les actions et les coûts d'une rénovation énergétique ambitieuse du bâtiment (absence d'isolation, pas d'accessibilité PMR). Le reste à charge communal est d'environ 300 €. Le bureau VERITAS est venu visiter la salle des fêtes et la salle culturelle le 17 mai.

Cet audit va nous permettre de commencer à travailler sur la rénovation des 2 salles. Une demande a été faite à Isigny Omaha Intercom concernant le projet culturel intercommunal. Nous avons rencontré la DRAC et la Préfecture sur la faisabilité d'une micro-folie. Cette micro-folie pourrait être mutualisée sur tout le territoire intercommunal.

Une discussion s'engage sur l'usage futur de ces 2 salles et sur le montant des travaux nécessaires. Il est rappelé à l'assemblée que les projets communaux ne sont réalisés que si des subventions sont obtenues.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :**

**- Valide la réalisation de cet audit énergétique pour la salle des fêtes et la salle culturelle**

### **13. Subvention école primaire**

L'école primaire publique de Trévières a été retenue par le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin dans le cadre de l'appel à projets « Classes-parc ». 56 élèves de cycle 3 sont concernés et bénéficieront de 3 demi-journées d'intervention encadrées par une animatrice du Centre d'Initiation à l'ÉcoCitoyenneté. L'action va être soutenue par le PNR à hauteur de 1 595,84 € (total : 1 994,80 €), avec un reliquat à la charge de l'école de 398,96 € Madame le Maire propose d'accorder une subvention à l'école du montant de ce reliquat pour que cette action soit financée à 100 %.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :**

**- Accepte le versement de cette subvention de 398,96 € au profit de l'école primaire publique de Trévières dans le cadre de leur action avec le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin**

### **14. Programme Alimentaire Territorial : devis des intervenants et compte-rendu**

Le diagnostic partagé de l'initiative alimentaire de Trévières a été présenté lors du COPIL du 6 mai dernier. Plusieurs pistes se dégagent pour améliorer l'autonomie alimentaire de Trévières.

Le plan de financement final de ce projet alimentaire se présente comme suit, conformément au plan de financement prévisionnel validé 02/10/2020 (DCM n°2020-105), excepté une éventuelle aide d'Isigny Omaha Intercom qui n'a pas été obtenue :

<b>Intervenants</b>	<b>Devis en € HT</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Montant de l'aide en €</b>
OXALIS Ulysse BLAU	4 560 €	DRAAF	8 000 €
Chargé de projets territoires ruraux Sophie CHAMPAUX	4 845 €	Conseil Départemental	2 400 €
Coop des Territoires Adrien DESPLAT	5 130	Commune	4 135 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 535 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>14 535 €</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :**

**- Valide les offres des 3 intervenants et accepte leurs devis afin de permettre le paiement des factures pour le travail réalisé.**

### **15. Réserve incendie Dungy : acquisition du terrain**

Le devis SITPO ayant été accepté (DCM n°2021-130 du 16/02/2021), les travaux ont été effectués pour la pose de la première citerne enterrée à Dungy. Il est désormais nécessaire de régulariser l'acquisition de cette parcelle. La demande de DETR est en cours pour la 2ème ; le devis pourra être accepté dès réception de l'accusé de réception.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :**

**- autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition**

### **16. Contrat CRTE : le contrat de relance et de transition écologique**

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le Gouvernement a souhaité proposer aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le contrat de relance et de transition écologique. Le CRTE, signé pour six ans, illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'État et les collectivités territoriales. Il intègre les dispositifs d'accompagnement de l'État à destination des collectivités territoriales, considérablement renforcés par les crédits du plan de relance lors des deux premières années. Le CRTE est la traduction de l'ambition d'un projet de territoire : la transition écologique et la cohésion territoriale sont la colonne vertébrale de ce contrat, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, tous impliqués dans la relance.

Liste des projets pouvant être intégrés dans le CRTE :

Salle des fêtes et salle culturelle, bâtiment de la Poste, le Haras, Opération de Revitalisation du Territoire, rénovation des logements communaux, Écoquartier, Lavoir, Pont des Gosnons, Entrée de bourg RD30, Église, désimperméabilisation des trottoirs, Gymnase du collège + salle polyvalente

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :**

**- Valide la liste des projets communaux à intégrer au CRTE**

## 17. Devis pour enlèvement des gravats de l'aire des gens du voyage

Lors des travaux d'aménagement du bourg, des gravats ont été déposés sur l'aire des gens du voyage. D'autres déchets y ont été déposés par des personnes extérieures depuis plusieurs années. Il est nécessaire de les évacuer pour en permettre son utilisation dans de bonnes conditions.

Un devis a été demandé pour l'évacuation des gravats : Entreprise DAMECOUR de Vouilly : 4 200,00 € HT

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :**

- **Accepte le devis d'un montant de 4 200,00 € HT,**

- **Autorise Madame le Maire à le signer ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.**

## 18. Compte-rendu des commissions

Loïc PÉRIOT - Commission voirie :

Chemin le Haut Bault : pose de 2 panneaux « sens interdit sauf riverains », changement du panneau d'adressage « Chemin le Haut Bault » au lieu de « Rue le Haut Bault », réfection des passages piétons, pose de potelets supplémentaires sur les trottoirs, travaux de balayage (la commune de Sainte-Marguerite d'Elle pourrait peut-être nous louer la leur avec chauffeur, à la journée – tarif en attente).

Odile BISSON – Commission culture :

12/06 : fête de la musique

04/07 : festival « Patrimoine et Nature »

Pierres en lumière : date à fixer

« Potiche » : date à fixer

Les boîtes à livres sont en cours de finition. L'entreprise Laisné va s'occuper des inscriptions. La pose pourra être effectuée prochainement.

Rencontre avec le chargé de mission « Culture » et Madame VIEL, Vice-présidente « Culture » d'Isigny-Omaha Intercom : pas de programmation à Trévières.

Mireille DUFOUR, Loïc PÉRIOT - Réunion intercommunale – GEMAPI : protection du littoral contre les débordements, inondations. L'intercommunalité s'est rapprochée de Bessin Urbanisme, un chargé de mission « Gemapi » va être recruté. Une taxe Gemapi va être instaurée (répartie sur la taxe foncière, la taxe d'habitation, la CFE) : la moyenne serait de 40 € par an et par foyer.

Une étude du réseau d'assainissement va être réalisée sur le territoire intercommunal par Isigny-Omaha Intercom avec le soutien de l'agence de l'eau ; ils proposent de mutualiser l'étude pour le réseau d'eaux pluviales. Elle serait disponible fin 2021.

Mireille DUFOUR – SDEC Energie / visio :

Le Conseil en Énergie Partagée va arriver à son terme.

L'association Cynergie travaille sur les panneaux photovoltaïques et sur la note d'opportunité concernant l'atelier municipal. Une étude de faisabilité serait nécessaire pour vérifier la portance de la toiture (15 à 20 kg/m<sup>2</sup>), avec une aide du SDEC Énergie de 80 % (300 € à la charge de la commune). Ensuite, il s'agirait uniquement d'une mise à disposition de la toiture, sans coût pour la commune. L'intérêt pour la commune est de servir d'exemple pédagogique et de promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, accepte qu'une étude de faisabilité soit menée pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'atelier municipal.**

Loïc PÉRIOT - Commission tourisme intercommunale : les commémorations du 6 juin sont annulées (effectif très réduit). Certains musées ne ré-ouvriront pas.

## 19. Questions diverses

✓ Bureaux de vote : Élections départementales et régionales : 20 et 27 juin 2021

3 personnes / bureau – 2 bureaux en simultané

	08h00-11h30	11h30-15h00	15h00-18h00
1	Frédéric FOSSEY	Anny REVOLIO (le 20)	Sandra LÉNAULT
2	Mathilde JULIEN (le 20)	Loïc PÉRIOT	Arnaud RAULINE
3	Fabienne LANDELLE	Valérie TANQUEREL le 20, le 27 de 14h à 17h	Françoise DUSSERT-SARTHE
4	Odile BISSON	Mireille DUFOUR	Gérald ROUSSEUW
5	Françoise LE MARQUAND	Françoise DUSSERT-SARTHE	Odile BISSON
6	Mireille DUFOUR	Françoise LE MARQUAND	Loïc PÉRIOT

✓ Organisation de la Saint-Exupère : les auto-tamponneuses demandent à revenir. Il est proposé d'organiser la Saint-Exupère au stade municipal Rémy Bucaille (le club de foot est d'accord). L'assemblée y est favorable à

- l'unanimité.
- ✓ Collectea : bacs jaunes. Lecture du courrier reçu à l'assemblée. Des bacs à couvercle jaune vont être distribués aux foyers de Trévières, en remplacement de la distribution de sacs jaunes.
  - ✓ Vaccination : une nouvelle séance a été organisée pour près de 70 personnes.
  - ✓ Arrêté municipal de fermeture de la rue Jean-Pierre RICHARD du 19 mai au 7 novembre 2021 : la commission voirie a validé cette fermeture pour relancer les restaurateurs et bars lors de leur réouverture + fermeture complète du trottoir devant le bar « Le Trot ».
  - ✓ Inauguration des plaques de rue « Jean-Pierre RICHARD », « Joseph POUCHOL » et « Joël DURAND » : une inauguration sera organisée avec les familles et les membres du conseil municipal cet été.
  - ✓ Maisons fleuries : le concours n'a pas pu être organisé en 2020. Il est proposé de l'organiser en 2021 sur inscription avant le 15 juin. Passage des élus de la commission développement durable fin juin. Le projet d'affiche est validé.
  - ✓ Projet résidence seniors : recherche de terrain en cours
  - ✓ Une opticienne souhaite s'installer sur la commune. Elle réalise son étude.
  - ✓ Carte de remerciements pour la gerbe offerte à l'occasion du décès de Monsieur GOULOT

Quelques dates :

- Réunion d'information Patricia Gady-Duquesne et Patrick Thomines, en vue des élections départementales des 20 et 27 juin 2021 : mercredi 9 juin 2021 à 20h
- Élections départementales et régionales les 20 et 27 juin 2021
- Réunion publique du PAT : mardi 29 juin 2021 à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h46  
**La prochaine réunion est fixée au lundi 28 juin 2021 à 20h00**

**Liste des délibérations du conseil municipal prises lors de cette séance :**

59. Modification de l'ordre du jour
60. Approbation du compte-rendu de la réunion du 06 avril 2021
61. Logements communaux prochainement à la location : fixation des loyers et annonces pour recherche de locataires
62. Gymnase du collège Octave Mirbeau
63. Équipements sportifs : validation du projet, plan de financement prévisionnel et présentation au comité de programmation LEADER
64. Convention « Petites Villes de Demain »
65. Convention CAUE pour le cimetière
66. Logement communal de la caserne (RDC) : fixation du loyer
67. Vente du logement communal rue Edmond de Laheudrie
68. Présentation du projet de rénovation du local communal « La Cousette » rue des écoles
69. Devis pour l'étude du talus rue du Pont de la Barre
70. Audits énergétiques : salle culturelle et salle des fêtes
71. Subvention école primaire
72. Programme Alimentaire Territorial : devis des intervenants et compte-rendu
73. Réserve incendie Dungy : acquisition du terrain
74. Contrat CRTE : le contrat de relance et de transition écologique
75. Devis pour enlèvement des gravats de l'aire des gens du voyage
76. Cynergie : étude de faisabilité pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'atelier municipal

**Signature des membres présents ayant pris part à ces délibérations :**

Mireille DUFOUR Maire	Loïc PÉRIOT 1 <sup>er</sup> adjoint	Françoise DUSSERT- SARTHE 2 <sup>ème</sup> adjoint	Odile BISSON 3 <sup>ème</sup> adjoint	Arnaud RAULINE Conseiller municipal
Frédéric FOSSEY Conseiller municipal ABSENT	Sandra LÉNAULT Conseillère municipale	Mathilde JULIEN Conseillère municipale	Fabienne LANDELLE Conseillère municipale	Mathieu LE RILLE Conseiller municipal ABSENT
Evelyne VAUTIER Conseillère municipale ABSENTE	Françoise LE MARQUAND Conseillère Municipale	Anny REVOLIO Conseillère municipale	Gérald ROUSSEUW Conseiller municipal	Valérie TANQUEREL Conseillère municipale